

Gérard CAUDRON 

Maire

Vice -Président de la Métropole Européenne de Lille

Nous, Maire de Villeneuve d'Ascq,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les Articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 et L2213-2,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques, donnant lieu au paiement d'une redevance et notamment les Articles L2125-1 et L2125-4,

Vu la Délibération n°VA_DEL_2016_175, relative aux droits d'occupation du domaine public pour emprise de travaux ;

Considérant la demande présentée par Madame DEBRABANDER, sollicitant l'autorisation d'occuper provisoirement une partie le domaine public, (dans le cadre de travaux de réfection de toiture) rue de la Liberté au droit du n°88, avec l'installation d'un échafaudage en façade, il convient de modifier notre arrêté N°2021-28405.

N° 2021-28443.

ARRETONS

ARTICLE 1.

Notre arrêté 2021-28405 en date du 26 avril 2021 est modifié comme suit :
L'échafaudage sera installé en façade au droit du n°88 rue de la Liberté.

ARTICLE 2.

Les autres articles de notre arrêté 2021-28405 en date du 26 avril 2021 restent inchangés.

N° 2021-28443.

ARTICLE 3.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification aux intéressés.

ARTICLE 4.

Le permis de stationnement accordant autorisation d'occuper temporairement le domaine public communal ou communautaire en application des articles cités en référence fait l'objet au paiement d'une redevance dont le montant est fixé à 0 € (les travaux étant effectués pour le compte de Madame DEBRABANDER 88, rue de la Liberté 59650 VILLENEUVE D'ASCQ.

ARTICLE 5.

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lille et Monsieur le Commandant de Police de Villeneuve d'Ascq sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille,
- Monsieur le Directeur de TRANSPOLE à MARCQ EN BAROEUL,
- Monsieur le Directeur d'ESTERRA, Fort de Lezennes rue de Chanzy 59260 LEZENNES,
- SDIS 59 Direction Générale Opérationnelle CS 2068 - 59028 LILLE Cedex,
- Police municipale de Villeneuve d'Ascq,
- Madame DEBRABANDER 88, rue de la Liberté 59650 VILLENEUVE D'ASCQ.

FAIT A VILLENEUVE D'ASCQ,
Le 4 mai 2021,
Le Maire,
Gérard CAUDRON.



Affiché le : **0 4 MAI 2021**